



cdd vers cdi sans interruption et prime de précarité

Par **lucass69**, le **19/02/2025** à **21:46**

bonjour; Un CDD précédé d'un CDI sans interruption ne donne pas le droit à la prime de précarité, mais si le CDI est rompu à l'initiative de l'employeur pendant la période d'essai. Dans ce cas, vais-je recevoir la prime de précarité ou tout indemnité qui compenserait ce manque?

Par **janus2fr**, le **20/02/2025** à **07:02**

Bonjour,

Pas clair...

[quote]

Un CDD précédé d'un CDI sans interruption ne donne pas le droit à la prime de précarité

[/quote]

Je ne vois pas ce qui empêcherait de toucher la prime de précarité du simple fait qu'avant le CDD vous étiez en CDI ?

Par **Cousinnestor**, le **20/02/2025** à **08:13**

Hello !

Lucass je pense que vous évoquez plutôt "un CDD suivi d'un CDI" et je retiens qu'il n'y a pas eu d'interruption entre vos deux contrats, alors deux questions très importantes :

Quelle a été la durée de votre CDD ?

Quelle est la durée de la période d'essai mentionnée dans votre contrat CDI ?

A+